

Montréal, le 27 juillet 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Christopher Richter et Marie-Hélène Beaudoin
Woods s.e.n.c.r.l.
2000, McGill Collège
Bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3H3

**Objet Rencontre préparatoire dans le cadre du dossier portant sur la fixation
d'un montant en cents, par litre, au titre des coûts d'exploitation
que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel
(article 59 de la Loi sur la Régie de l'énergie, L.R.Q., c. R-6.01)
Dossier de la Régie : R-3787-2012**

Chère consœur, cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 1 que la Régie adresse à Costco relativement au dossier mentionné en titre.

Tel que prévu à la décision D-2012-050, les réponses à cette demande de renseignements devront nous parvenir d'ici **12h, le 24 août 2012**.

Veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

P.j.